



Association
des professionnels
de l'édition musicale

**Contribution aux consultations prébudgétaires
en vue du budget provincial 2023**

par l'Association des professionnels de l'édition musicale

Le 15 février 2023

Recommandation 1: Que le financement pour l'aide à l'édition musicale de la SODEC soit pérennisé et porté à 1M\$.

Recommandation 2: Que l'enveloppe globale pour le financement pour l'aide aux associations de la SODEC soit maintenue et pérennisée.

Recommandation 3: Que les sommes associées à la politique culturelle soient renouvelées et pérennisées à 11M\$ par an.

Recommandation 4: Que des sommes soient allouées pour le développement de public, notamment le jeune public à 5M\$ par an.

Recommandation 1: Que le financement pour l'aide à l'édition musicale de la SODEC soit pérennisé.

L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) s'est réjouie de la création par la SODEC du programme d'aide à l'édition musicale en octobre 2021. Ce programme répond à un besoin, il est crucial qu'il soit reconduit, et nous chiffrons les besoins des éditeurs de musique à 1M\$ par année.

La valorisation de la propriété intellectuelle est de plus en plus importante pour le secteur de la musique, et les éditeurs musicaux en sont les spécialistes. De plus, les activités éditoriales concernent la base de la chaîne de valeur de l'industrie de la musique, l'oeuvre musicale¹, et ont par conséquent des impacts positifs sur l'ensemble des activités du secteur.

Les éditeurs de musique sont des entrepreneurs qui soutiennent la création de nouvelles œuvres musicales et valorisent la propriété intellectuelle existante. Professionnels de la gestion des droits d'auteur et du développement de la carrière des créateurs, les éditeurs sont en quelque sorte les gérants des auteurs-compositeurs et de leurs œuvres.

Ils jouent un rôle structurant pour l'industrie de la musique en générant des revenus pour les créateurs et en fournissant des conseils artistiques, juridiques et commerciaux. Les activités éditoriales peuvent créer des revenus dans tous les contextes où nous pouvons utiliser de la musique (concerts, enregistrements sonores, productions audiovisuelles, web, jeux vidéo, etc.). Cette diversification des sources de revenus est essentielle au secteur de la musique d'aujourd'hui.

L'édition musicale, représentant le tiers des revenus du secteur de la musique, est en croissance, mais le serait davantage si le milieu était mieux soutenu. Avant la crise, la valorisation de la propriété intellectuelle gagnait déjà en importance, et cette tendance poursuit sa croissance. Il faut poursuivre le soutien aux entreprises d'édition musicale pour qu'ils puissent continuer à se développer et pouvoir être des acteurs clés dans le milieu musical.

Recommandation 2: Que l'enveloppe globale pour le financement pour l'aide aux associations de la SODEC soit maintenue et pérennisée.

La SODEC a effectué la révision du programme d'aide pour les associations l'an dernier. Le gouvernement du Québec doit maintenir l'enveloppe globale de l'aide et la pérenniser pour les prochaines années. C'est avec un financement adéquat que les associations culturelles pourront jouer un rôle déterminant et structurant dans le secteur culturel et par ricochet dans la société.

Les associations culturelles remplissent divers rôles auprès de leurs membres, mais également auprès de tous les acteurs de l'écosystème culturel. Elles accompagnent la relève artistique et entrepreneuriale, assurent la formation de la main-d'œuvre, organisent des activités de développement de carrière et des initiatives de promotion collective, construisent des réseaux, soutiennent l'exportation, offrent un soutien et des ressources de

¹ L'œuvre musicale est définie dans la Loi sur le droit d'auteur et désigne autant une chanson qu'une composition instrumentale.

première ligne aux forces vives du secteur. Les associations font également de la représentation, ce qui est essentiel surtout auprès du gouvernement et des institutions fédérales, à qui on doit constamment rappeler le caractère distinct et unique de la culture québécoise. Elles s'assurent que le milieu culturel soit prospère et vivant.

Plusieurs défis guettent le milieu culturel québécois, que ce soit les répercussions de la COVID-19, les plateformes numériques étrangères ou le manque de main-d'œuvre. Les associations travaillent à ce que ces enjeux majeurs soient adressés pour que les répercussions soient atténuées et que des solutions soient mises en place, mais sont souvent à bout de souffle elles-mêmes. Si les associations ne sont pas solides, c'est tout l'écosystème culturel qui en subit les conséquences. L'aide du gouvernement auprès des associations est primordiale pour permettre un milieu sain et prospère qui défend et fait rayonner la culture québécoise.

Recommandation 3: Que les sommes associées à la politique culturelle soient renouvelées et pérennisées à la hauteur 11M\$ par an.

L'APEM croit que les investissements faits dans le cadre de la politique culturelle ont été bénéfiques pour tous les domaines du culturel. C'est pourquoi il est important que le gouvernement continue d'investir 11M\$ par an après la fin de celle-ci prévue en 2023. Cet argent permettra à tous les secteurs d'affronter les défis auxquels ils sont confrontés avec le manque de main-d'œuvre qui a été amplifié par la pandémie, l'inflation et la concurrence internationale. La Politique culturelle se veut une vision à long terme et c'est dans cette optique qu'il faut poursuivre les investissements pour que la culture québécoise reste vivante.

Recommandation 4: Que des sommes soient allouées pour le développement de public, notamment le jeune public à la hauteur de 5M\$.

L'APEM demande que le gouvernement du Québec alloue 5M\$ pour que le secteur culturel puisse développer les publics, notamment le jeune public. Avec les plateformes numériques qui recommandent du contenu anglophone d'ailleurs, le secteur culturel en général et le secteur musical en particulier peine à rejoindre le public québécois. Pendant de nombreuses années, notre part de marché oscillait autour de 50% de la vente de disques. Selon des chiffres de Luminate, compilés par l'ADISQ, la part de marché de la musique québécoise sur les services de musique en ligne au Québec n'est que de 8% et chute à 5% pour la musique francophone de chez nous. Des initiatives de promotion collective doivent être mises en place pour faire découvrir notre musique et notre culture à la population québécoise, notamment le jeune public. De nouvelles stratégies doivent être mises en place pour sortir des canaux traditionnels et aller à la rencontre d'un public qui ne consomme pas la culture d'ici. C'est pourquoi il faut continuer d'allouer des sommes dans des programmes comme la sensibilisation à la chanson et diffusion pour le milieu collégial de la SODEC.

À propos de l'APEM

L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) représente les éditeurs musicaux francophones au Canada. Ses membres représentent environ 830 maisons d'édition comportant 400 000 œuvres musicales.

L'APEM fait partie de plusieurs regroupements québécois, canadiens et internationaux liés à l'industrie musicale. Elle offre un programme de formation destiné aux professionnels de l'industrie, organise des conférences dans le cadre des Rendez-Vous Pros des Francos, et organise des événements tels que le Sommet musique et technologie et Quand la musique rencontre l'image, en partenariat avec l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision. Chaque année, l'APEM décerne le Prix Christopher-J.-Reed qui est remis à une personne engagée dans sa communauté professionnelle. De plus, l'APEM est derrière des initiatives telles qu'Évangeline et La Boîte aux paroles, respectivement une base de métadonnées et un portail d'accès aux paroles de chansons, et le Guide d'utilisation de la musique.

À propos de l'édition musicale

Les éditeurs musicaux sont les professionnels de la gestion des œuvres musicales et du développement de la carrière des créateurs. On dit qu'ils sont aux auteurs-compositeurs et à leurs œuvres ce qu'un gérant est à un interprète. Les activités éditoriales génèrent des revenus dans tous les contextes où nous pouvons utiliser de la musique (concerts, enregistrements sonores, réinterprétations, productions audiovisuelles, Web, jeux vidéo, etc.).

Renseignements

Jérôme Payette, Directeur général

514 525-0460, poste 1

jpayette@apem.ca